Envoyé en préfecture le 18/10/2023
Reçu en préfecture le 18/10/2023
Publié le 18/10/2023
ID : 029-242900801-20231013-DBC2023_027-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2023

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DBC2023_027

Objet	**projet de rénovation d'aqualorn- conduite du projet.**	
Rapporteur	Nathalie GODET	
Service	Pôle services à la population	Référent : Jérôme BOITEAU

Aqualorn est le bâtiment communautaire le plus énergivore, le plus consommateur d'eau du patrimoine de la collectivité, avec bientôt 20 ans d'existence (ouverture en juin 2024) ; cet équipement apparaît aujourd'hui comme suranné de part sa conception technique qui n'est plus aux standards actuels et de par son offre d'exploitation qui doit également être réactualisée.

Pour se projeter à un nouvel horizon (10-20 ans) nous devons intégrer dans la réflexion de nombreux enjeux.

A l'heure où la communauté d'agglomération porte le PCAET, il s'agit d'afficher de grandes ambitions environnementales autour de ce projet que ce soit dans le domaine énergétique (consommation, isolation, production) ou dans le domaine de l'eau (traitement, filtration, volume global, recyclage…). Il s'agit en outre de mieux répondre aux attentes de la population, tout en concevant un équipement plus économe et rentable.

Après un premier travail de réflexion et d'analyse en interne, il convient de nous organiser en « mode projet » et de poser les contours de celui-ci : mise au point du projet, calendrier et gouvernance :

1- Mise au point du projet

Compte tenu de la complexité du projet, il est proposé d'avoir recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour faire émerger concrètement un projet global pour la rénovation d'Aqualorn. La mission de l'assistant à maîtrise d'ouvrage comporte 3 phases :

- faisabilité
- pré-programme
- rédaction du programme
-

Ce travail intégrera une réflexion sur le projet d'établissement et sur les coûts d'exploitation et les aspects recettes potentielles.

Le COPIL sera amené à valider ces différentes étapes.

NB : des études supplémentaires (diagnostics techniques et structurels, etc.) seront programmées en fonction des orientations arrêtées.

L'objectif est d'apporter les premiers éléments d'orientation de projets et les éléments financiers rapidement avant la fin de l'année 2023 (ouverture de ligne budgétaire en 2024 pour les premières études), puis durant l'année 2024, de procéder aux études nécessaires à la préparation de la phase conception et travaux.

Il est envisagé, pour cette opération, de lancer un concours d'architecte, à l'issue de ces différentes phases.

Envoyé en préfecture le 18/10/2023
Reçu en préfecture le 18/10/2023
Publié le 18/10/2023
ID : 029-242900801-20231013-DBC2023_027-DE

2-Calendrier

Cette première phase va se dérouler sur environ 15 mois (jusqu'à la rédaction du programme) et déboucher sur le concours d'architecte (fin 2024/2025). Travaux envisagés en 2027/28, après consultation des entreprises en 2027.

La phase de travaux entraînera, a priori, une fermeture de l'établissement ; un travail sera à mener pour anticiper cette phase de fermeture et d'envisager la réaffectation du personnel à missions (personnel administratif et éducateurs sportifs).

3-Gouvernance

Dès les premières phases nous devons mettre en place une gouvernance pour définir un programme à hauteur des ambitions de la communauté ; il est proposé de mettre en place un comité technique (COTECH) et d'un comité de pilotage (COPIL) :

- Composition COPIL :
  - Patrick LECLERC,
  - Nathalie GODET,
  - Alexandra GUILLORE,
  - Frédéric KERLAN,
  - ...

- Composition COTECH :
  - CODIR,
  - Vincent QUERREC,
  - Bruno VIDAL,
  - Sandrine GUEGUEN,
  - A géométrie variable en fonction des thématiques (finances, RH, ...).
  - Un plot recherche de financement est à activer 'participation de René LE DROFF au COTECH)

Chef de projet : J.BOITEAU

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 octobre 2023

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

- la contractualisation avec un AMO dans le cadre de cette opération,
- de valider la composition du COPIL et du COTECH.

NB : 1er COTECH 10/10/23, 1er COPIL 17/10/2

Signé par : Patrick Leclerc
Date : 17/10/2023
Qualité : Président-Maire